

# Termes de référence

## PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE TSHIKAPA – MBUJI MAYI SECTION TSHIKAPA – KAMUESHA (87 Km) ET DE REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES RURALES CONNEXES

### 1. CONTEXTE GENERAL

#### 1.1. INTRODUCTION

Le projet « d'aménagement de la RN1, tronçon Tshikapa –Mbuji Mayi, section Tshikapa - Kamuesha (87 km) » comporte des besoins importants en réhabilitation physique ainsi qu'en appui aux institutions.

Pour répondre à ces préoccupations majeures, le projet comprend les composantes suivantes :

Composantes	Description des composantes
A - INFRASTRUCTURES	A.1. Aménagement de la RN1 sur un linéaire de 87 km, y compris réservation pour le passage de la fibre optique, aires de repos et mesures de protection environnementale - Section Tshikapa-Kamuesha; A.2. Sensibilisation de la population à la sécurité routière, au VIH/SIDA, à la fièvre EBOLA et à l'environnement ; A.3. Contrôle et surveillance des travaux routiers, de la sensibilisation et des mesures environnementales ; A.4. Réhabilitation des infrastructures agricoles et rurales (368 km de pistes rurales, 10 aires d'abattage, 3 quais d'accostage, 10 marchés ruraux, 13 entrepôts, 13 latrines, 5 adduction en eau, 100 sources d'eau, 25 forages d'eau potable, etc.) ; A.5. Réhabilitation des bâtiments (bâtiments administratifs, 2 instituts techniques de formation agricole, 5 locaux des centres de réinsertion et de formation professionnelle) ; A.6. Equipement des bâtiments : bascules (marchés), panneaux solaires et groupes électrogènes (marchés, instituts, centres de réinsertion, bâtiments administratifs) ; A.7. Mesures spécifiques pour les femmes (plateformes multifonctionnelles, centres multifonctionnels de Tshikapa, Kakumba et Kamuesha, fournitures de rappeuses, égreneuses et autres équipements de transformation, etc.) ; A.8. Contrôle et surveillance des travaux de réhabilitation des infrastructures rurales connexes, de la sensibilisation et mesures environnementales
B - RENFORCEMENT DES CAPACITES	B.1. Appui à la Commission Nationale de Prévention Routière (CNPR) ; B.2. Appui à la mise en place de la Commission Provinciale Routière (CPR) du Kasai

		Occidental; B.3. Appui aux Divisions provinciales de MINADR, de l'Environnement, du Ministère Genre et du Ministère des Affaires Sociales ; B.4. Appui aux ONGD/Centres de réinsertion sociale et aux instituts techniques agricoles ; B.5. Sensibilisation, formations et organisation des bénéficiaires (MINAGRI, MINECNT, MINGFE, MINAS, ONGD), renforcement des capacités structurelles et organisationnelles des organisations paysannes ; notamment féminines, formation et équipement des comités de gestion des infrastructures communautaires ; formation des opérateurs locaux, des chefs d'équipes des travaux HIMO ; B.6. Animation rurale ; B.7. Etudes diverses (infrastructures rurales et étude de faisabilité de la route TshikapaMungamba-Kamako et Tshikapa-Mungamba-Kandjaji sur 219 km, vers l'Angola).
C - -GESTION ET SUIVI DU PROJET		C.1.Audit financier et comptable ; C.2. Audit technique du projet ; C.3. Suivi-évaluation de l'impact socio-économique du projet; C.4.Fonctionnement de l'Organe d'Exécution du projet ; C.5. Indemnisation des populations et fonctionnement du comité de réinstallation

Dans le cadre de la composante Infrastructures, Aménagement et bitumage de la route Tshikapa – Kamuesha sur un linéaire de 87 Km, Réhabilitation des infrastructures agricoles et rurales, ainsi que la Réhabilitation des bâtiments, il est prévu le recrutement des bureaux de consultants appelés à assurer le contrôle et la surveillance des travaux d'aménagement de la route Tshikapa – Mbuji Mayi section tshikapa – Kamuesha (87 km) et de réhabilitation des infrastructures rurales connexes, et jouer ainsi le rôle de représentant du maître d'œuvre délégué.

Le présent marché concerne exclusivement le contrôle et la surveillance des travaux d'aménagement de la route Tshikapa – Mbuji Mayi section tshikapa – Kamuesha (87 km), la Réhabilitation des infrastructures agricoles et rurales, ainsi que la Réhabilitation des bâtiments.

## I.2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

### I.2.1. Les intervenants au marché sont les suivants :

- Maître de l'Ouvrage : Ministère des Infrastructures et Travaux Publics
- Représentant du Maître de l'Ouvrage et Client : Cellule Infrastructures
- Maître d'œuvre : - Office des routes pour la route Tshikapa - Kamuesha  
: - Direction des Voies de Desserte Agricole (DVDA) pour les pistes rurales connexes

- Représentant du Maître d'œuvre: La Mission de Contrôle
- Entrepreneur : Titulaire du marché des travaux

### **1.2.2. Éléments d'information utiles concernant le pays donataire**

1.2.2.1 Avec une superficie de 2.345.000 km<sup>2</sup> et une population estimée à environ 70 millions d'habitants, la République Démocratique du Congo se classe comme l'un des plus grands pays d'Afrique. Outre, ses caractéristiques géographiques et démographiques, le pays jouit d'un potentiel économique énorme grâce à la richesse de sous-sol, aux ressources halieutiques, et à la végétation et aux climats très favorables au développement agricole. Le pays jouit également d'un important potentiel énergétique de source hydraulique.

1.2.2.2 Malgré les atouts dont le pays dispose pour une expansion rapide, les développements récents de la RDC n'ont pas été à la hauteur des besoins des populations, tant sur la plan politique qu'économique et social.

1.2.2.3 Depuis 2010, l'économie congolaise est sur la trajectoire d'une forte croissance au-dessus de 6%, tirée par les industries extractives. Au cours des quinze dernières années, l'économie congolaise a enregistré une croissance réelle qui est passée de 4% en moyenne sur la période 2001-2005, à 6% sur la période 2006-2011, pour se situer à 8% en moyenne sur la période 2012-2015. Pour l'année 2015, la croissance s'afficherait à 9,2%, indiquant que l'économie reste sur une trajectoire d'expansion. Il ressort que c'est au cours de la période 2012-2015 que la croissance a connu sa plus forte accélération (+2,5 points par rapport à la période 2006-2011). Comme preuve des performances enregistrées, depuis 2010, la croissance l'économie congolaise est constamment restée au-dessus de la croissance moyenne de l'Afrique Subsaharienne. L'écart s'affiche croissant, et pour l'année 2015, l'économie congolaise enregistrerait une croissance deux fois plus élevée que la moyenne de l'Afrique Subsaharienne qui ressortirait à 4,5% (selon les projections du FMI). Ces performances sont imputables aux réformes entreprises au niveau national qui ont favorisé l'affluence de financements privés extérieurs dans le secteur minier, permettant ainsi au pays de tirer profit de la bonne tenue des prix sur les marchés internationaux. Ainsi, le secteur minier demeure la principale source de la croissance, avec une contribution à plus du tiers. Viennent, en suite, les activités commerciales de gros et de détail, l'agro-industrie et les services de transports et de télécommunications. Ces quatre secteurs d'activités contribuent à eux-seuls à plus de 70% à la croissance de la richesse nationale et représentent près de 60% du PIB.

1.2.2.4 le pays a connu des avancées notoires depuis l'adoption en 2011 de la deuxième génération du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR, Octobre 2011), des matrices des idées forces du Chef de l'Etat sur la Révolution de la Modernité (Septembre 2011), et du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG, Mai 2012). Ces cadres stratégiques ont été fédérés et opérationnalisés dans le Programme d'Actions Prioritaires Renforcé du Gouvernement (PAP Renforcé, 2012-2016). Le PAP-renforcé constitue ainsi le cadre intégré et opérationnel pour la programmation et l'exécution des interventions du Gouvernement pour la période 2012-2016.

### **1.2.3. Situation actuelle du secteur routier**

Le transport routier en RDC constitue l'un des principaux modes de déplacement des biens et des personnes et intervient en amont et en aval de la production agricole et industrielle.

Le réseau routier national de la RDC est de 152 400 km répartis comme suit :

- 58 000 Km de routes d'intérêt général
- 87 000 Km de routes de desserte agricole ou routes d'intérêt local ;
- 7 400 Km de voiries urbaines.

Ce réseau comporte seulement 2% de tronçons revêtus. Les routes d'intérêt général couvrant 58.000 km comptent, en fin 2013, 19,5% des routes en bon état ; 12,4% en état moyen et 68,1% en mauvais état. Ce réseau routier comporte plusieurs ponts et ouvrages de franchissement (bacs à moteurs, à trilles et à treuils ou pirogues) de différents tonnages. Actuellement, sept Chefs-lieux de provinces sur dix (Matadi, Kenge, Bandundu, Tshikapa, Kananga, Mbandaka et Mbuji-Mayi) sont accessibles par route à partir de Kinshasa. Bref, (i) la plupart des infrastructures existantes remontent à l'époque coloniale et sont à ce jour dans un état de délabrement très avancé, faute d'entretien de modernisation, (ii) l'absence de politique cohérente de développement et d'entretien des infrastructures avec des objectifs clairs et évaluables à court, moyen et long terme explique en grande partie le déficit d'infrastructures de base en RDC, (iii) l'exploitation du transport routier reste dominée par de petites entreprises informelles, se traduit par des coûts généralement très élevés pour les usagers.

#### **1.2.4. Programmes liés et autres activités des bailleurs de fonds**

Le tronçon de route Pont Lovua-Tshikapa est l'une des parties en terre des sections de la RN1 qui relie la capitale Kinshasa (12 millions d'habitants) à la ville de Kikwit (500 000 habitants) via Kenge (centre urbain 100 000 habitants) situé à 275 km de Kinshasa à Tshikapa (1.500.000 habitants).

En amont de ce tronçon,

- l'Union Européenne a financé (i) les travaux de réhabilitation du tronçon routier Lufimi–Kwango (57,5 km) dans le cadre du programme d'appui à la réhabilitation (PAR II) qui ont été réceptionnés en mai 2011; et (ii) les travaux d'aménagement de la RN 1, tronçon Batshamba- Loange (114 km) actuellement en cours d'exécution ;

- le Fonds Africain de Développement a financé les travaux de réhabilitation des tronçons routiers Nsele-Lufimi (93,850 km) et Kwango–Kenge (70,340 km) qui ont été réceptionnés provisoirement en décembre 2010 et définitivement en janvier 2012 ;

- la Banque Mondiale a financé la réhabilitation du tronçon routier Kenge–Kikwit–Batshamba (344 km) dans le cadre du Programme Multi-sectoriel d'Urgence de Réhabilitation et de Reconstruction (PMURR).

En aval, la situation se présente de la manière suivante :

-le Fonds Africains de Développement (FAD) a financé (i) l'étude d'aménagement de la RN1, axe Tshikapa-Mbuji Mayi (437 km) et (ii) les finance les travaux d'aménagement de la route Tshikapa-Mbuji Mayi, section Tshikapa-Kamuesha dont l'accord de don a été signé le 26 mars 2015;

-l'Union Européenne a manifesté son intention de financer pour un montant de 150 millions d'euros la section qui va de Kamuesha vers Kananga.

A la fin des projets qui réaliseront le bitumage du tronçon Batshamba-Pont Lovua-Tshikapa-Kamuesha, la route nationale n°1, axe Kinshasa - Kamuesha, d'une longueur totale de 942 km, sera intégralement réhabilitée et ouverte au trafic.

## **1. OBJECTIFS DE LA MISSION ET RESULTATS ESCOMPTEES**

### **2.1. Objectifs généraux**

- Désenclavement de la ville province de Kinshasa, des provinces de Kwango, Kwilu dans l'ex Bandundu, du Kasai, Kasai Central (ex Kasai Occidental) et du Kasai Oriental en contribuant au rétablissement de la continuité du trafic sur la Route Nationale n°1 entre Kinshasa - Kikwit –Batshamba-Loange - Pont Lovua-Tshikapa et Kamuesha;
- Amélioration des conditions de vie des populations de la zone du projet grâce à:
  - la réduction du temps de parcours et du coût de transport des marchandises ;
  - l'accès des populations aux services publics et sociaux de base.

### **2.2. Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques des présentes prestations sont les suivants:

- Assurer le contrôle et la surveillance des travaux d'aménagement de la RN1, tronçon Tshikapa-Mbuji, section Tshikapa-Kamuesha (87 km); Réhabilitation des infrastructures agricoles et rurales, ainsi que la Réhabilitation des bâtiments
- Faire respecter les prescriptions techniques et les autres clauses du contrat des travaux;
- Réceptionner les travaux exécutés selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

### **2.3. Résultats à atteindre par le consultant**

- La route Tshikapa – Mbuji Mayi, section Pont Tshikapa-Kamuesha (87 km) Aménagée, le budget alloué et le délai contractuel ;
- Bâtiments administratifs, institutions techniques agricoles, locaux de centres de réinsertion et de formation professionnelle, bâtiment commission de prévention routière (Kasai Occ) tous réhabilités ;
- Réhabilitation de pistes rurales, marchés ruraux, entrepôts et latrines, adductions en eau, sources d'eau, forages d'eau potable, quais d'accostage

## **3. ETENDUE DES SERVICES, TACHES (COMPOSANTES) ET LIVRABLES ATTENDUS. (CHAMP D'INTERVENTION)**

### **3.1. Généralités**

#### **3.1.1. Présentation du projet**

La Route Nationale n°1, axe Kinshasa-Tshikapa-Kamuesha-Kananga, est vitale, d'une part, pour le ravitaillement des principales agglomérations desservies (ville de Kinshasa, Kenge, Masimanimba, Kikwit, Tshikapa-Kamuesha-Kananga) en produits agricoles et d'autre part pour acheminer les produits manufacturés vers les milieux paysans.

Une grande partie de cet axe routier précisément le tronçon Pont Lovua-Tshikapa-Kamuesha-Kananga (313 km) se trouve dans un état de dégradation avancée.

Le présent projet concerne la réalisation des travaux d'aménagement de la RN 1, tronçon Tshikapa-Mbuji Mayi, section Tshikapa-Kamuesha, Aménagement et bitumage de la route sur un linéaire de 87 Km, Réhabilitation des infrastructures agricoles et rurales (368 km de pistes rurales, 10 aires d'abattage, 3 quais d'accostage, 10 marchés ruraux, 13 entrepôts, 13 latrines, 5 adduction en eau, 100 sources d'eau, 25 forages d'eau potable, etc.) , ainsi que la Réhabilitation des bâtiments (bâtiments administratifs, 2 instituts techniques de formation agricole, 5 locaux des centres de réinsertion et de formation professionnelle)

### **3.1.2. Zone géographique à couvrir**

République Démocratique du Congo, provinces de Kwango, Kwilu (ex Bandundu) et du Kasaï et Kasaï central (dans l'ex Kasaï Occidental), axe routier Batshamba-Tshikapa-Kamuesha, tronçon Tshikapa-Mbuji Mayi, section Pont Tshikapa-Kamuesha.

### **3.1.3. Groupes cibles**

Les populations de Tshikapa, Kamuesha et riveraines de l'axe routier Tshikapa-Kamuesha.

## **4. Mandat du Consultant**

Les compétences du Consultant sont celles de représentant de Maître d'œuvre, à savoir : contrôler et surveiller les travaux, tester et examiner les matériaux mis en œuvre ainsi que la qualité d'exécution des ouvrages et la prise en compte des aspects environnementaux et contentieux.

Le bureau de contrôle réalisera sa mission conformément aux normes de mission d'ingénieur-conseil et au respect des règles de l'art. En outre, il se conformera aux instructions qui lui seront données par le client et le maître d'œuvre concernant le programme de travaux, les délais, l'ordre d'urgence des travaux et les modalités d'exécution.

Le Consultant sera plus précisément responsable des tâches suivantes :

### **4.1. Avant le démarrage des travaux**

- Examen de la liste et du planning des études d'exécution

La liste élaborée sera révisée par le consultant en fonction des besoins pendant la réalisation des travaux.

- Vérification des documents techniques, administratifs et financiers préliminaires au démarrage des travaux, et en particulier la mise à disposition des sites et les variantes techniques proposées par l'entreprise. Le consultant devra vérifier et proposer à l'approbation du Client les dossiers et plans d'exécution (notes de calcul, hypothèses, plans, détails estimatifs, rapports relatifs au sol support, résultats des essais et sondages, justificatifs des dispositions retenues et tout autre document relatif au projet) qui lui seront soumis par l'entrepreneur. Les conclusions du Consultant seront motivées dans des rapports signés explicitant les avis qu'il portera sur les documents techniques qu'il aura examinés.

- Vérification du phasage des travaux

Le consultant s'assurera que le planning des travaux présenté par l'entreprise est bien conforme aux objectifs du délai contractuel des travaux et qu'il est assorti d'un planning d'approvisionnement en matériaux, d'un programme de mobilisation des matériels que l'entreprise devra mettre en œuvre pour la réalisation des ouvrages et d'un planning financier de déboursement.

- Analyse détaillée des risques d'impact environnemental et social négatifs liés aux travaux et des mesures compensatoires.
- Examiner les dispositions générales proposées par l'entreprise à savoir : installation de chantier/ organisation et circulation des engins/ plan de gestion environnemental et social/sous-traitances éventuelles et préparer l'approbation par le Client;
- Organiser la mise en œuvre des actions spécifiques en faveur de l'environnement et proposer de nouvelles actions prioritaires le cas échéant ;
- Vérifier la conformité et cohérence des normes utilisées par l'entreprise et les prescriptions du CPT

#### **4..2 Pendant les travaux**

- La coordination générale des chantiers sur les différents sites en vue d'assurer l'avancement normal et rationnel des travaux ;
- Examen de toute solution technique alternative en vue de résoudre un problème sérieux qui pourrait se présenter ainsi que les améliorations du projet d'exécution ;
- Préparer dans un délai de 1 mois après le démarrage des travaux par l'entreprise un rapport anticipatif qui permettra de valider l'estimation des quantités et du coût des travaux ; ce rapport sera mis à jour régulièrement par le consultant pour prendre en compte toute modification de quantité ou du coût des travaux et réédité à la fin de chaque mois.

##### *a) Principes généraux*

Le consultant a en charge le contrôle du suivi technique et de la surveillance des travaux. Il organise les réceptions provisoires. Il a la responsabilité de certifier le service réalisé sur la base des propositions de l'entreprise. Il est en charge de la revue des facturations mensuelles présentées par l'entreprise et de la transmission des propositions de paiement au Client, qu'il accompagne de ses commentaires. Le Consultant s'assure que les travaux sont exécutés conformément aux plans et aux notes de calcul approuvés. Le Consultant signale au besoin au Client les incidents du chantier dont elle aura pris connaissance et dont il juge qu'ils sont suffisamment sérieux pour être connus du Client. Les événements portés à la connaissance du Client seront dans ce cas accompagnés des propositions du Consultant pour remédier à la situation.

##### *b) Décomposition de tâches particulières*

- Les tâches sont définies d'une manière générale ci-dessous. Toutes les tâches incombant au Consultant décrites dans le Dossier d'Appel d'Offres Travaux doivent être considérées comme devant être exécutées dans le cadre des

prestations de la mission de contrôle. Vérifier et proposer à l'approbation du Client tous les documents en rapport avec l'organisation de chantier (localisation des installations de chantier, etc.)

- Tenir à jour le planning d'avancement des travaux et faire les propositions d'action en cas de changement pouvant retarder la date contractuelle d'achèvement des travaux ;
- Vérifier et approuver tous les travaux topographiques et les métrés qui seront réalisés contradictoirement avec l'entreprise. Le contrôle topographique portera sur le contrôle de la conformité des travaux avec les plans d'exécution établis par l'entreprise dûment approuvés par le Consultant :
  - Implantation de l'axe et levés des profils en travers ;
  - Cotes de terrassement ;
  - Altimétrie des couches de chaussées ;
  - Implantation des ouvrages ;
  - Calage des fossés
  - Exécution des métrés
  - Etablissement contradictoire des attachements.

Il incombe au Consultant de s'assurer de l'homogénéité des résultats et d'exiger de l'entreprise l'exécution des repères d'implantation stables. Le rétablissement, le cas échéant, de tout repère qui aura disparu, jusqu'à la réception des travaux et le suivi d'un maintien satisfaisant du piquetage général de chantier.

- Assurer un contrôle journalier satisfaisant de divers secteurs où se déroulent les travaux pour vérifier que leur exécution s'effectue conformément aux prescriptions du marché et aux règles de l'art.
- Vérifier et proposer à l'approbation du Client les notes de calcul, le dimensionnement des ouvrages, et les plans d'exécution dressés par l'entreprise selon les éléments du dossier d'appel d'offres. Le Client délivrera les « bons pour exécution » pour les ouvrages d'art. Le même processus sera utilisé pour les plans modificatifs.
- Spécifier le type et la fréquence des contrôles et essais visant la conformité de la qualité des matériaux et leur mise en œuvre conformément aux spécifications contractuelles aussi bien sur les sites d'emprunt que sur les chantiers. Le Consultant a à sa charge la définition des tâches à effectuer, l'interprétation des résultats des essais et tests ainsi que de recommandations.
- Vérifier et approuver la qualité des emprunts et des matériaux de remblai sur la base des spécifications techniques en cours aussi bien sur les sites d'emprunt que sur les chantiers.
- Vérifier les demandes de modifications techniques et d'avenants éventuels, en justifier l'importance, les évaluer et transmettre le cas échéant au Client si le Consultant arrivait à la conclusion que la nature des travaux doit être modifiée ou qu'un avenant doit être conclu.
- Vérifier et proposer à l'approbation du Client les dispositions prévues et prises par l'entreprise pour assurer la signalisation de chantier, les déviations, la sécurité du trafic et obtenir les autorisations nécessaires.
- Vérifier et proposer à l'approbation du Client les dispositions prises par l'entreprise pour limiter pendant le déroulement des travaux, les impacts négatifs sur les populations riveraines et sur l'environnement, et le cas échéant vérifier et proposer à l'approbation les mesures compensatoires.

- Veiller à la qualité et au respect du plan de protection de l'environnement que l'entreprise est tenue d'élaborer.
- Superviser l'organisation des réunions périodiques de chantier, leur préparation et la rédaction des comptes rendus des réunions
- Gérer et former les cadres de l'Office des Routes et de la Direction des Voies de Desserte Agricole (DVDA), qui participent en tant que stagiaires, à des tâches de contrôle.
- Assurer le contrôle administratif et financier :
  - (1) Vérifier les attachements mensuels, les rapports mensuels et le rapport d'achèvement présentés par l'entreprise, les certificats de paiement qui serviront de base à l'établissement des décomptes mensuels et transmettre ces décomptes au Client accompagnés de ses recommandations quant aux paiements à effectuer.
  - (2) Préparer les décomptes mensuels des travaux après vérification des quantités proposées par l'entrepreneur.
  - (3) Veiller en sorte que le coût des travaux reste dans les enveloppes prévues et que les délais d'exécution soient respectés.
  - (4) Tenir à jour la situation financière des travaux (avances, cautions, garanties diverses, pénalités, intérêts moratoires, etc.)
  - (5) Rédiger et proposer à la signature du Client les ordres de services et notes, autres que celles relatives à la gestion courante du chantier, à l'adresse de l'entreprise, nécessaires à la bonne exécution des travaux.
  - (6) Recevoir les correspondances de l'entreprise, identifier les réclamations éventuelles, les évaluer, y répondre de manière appropriée avec l'accord du Client, veiller à ce que la compétence et la qualification du personnel de l'entreprise restent satisfaisantes et demander le remplacement des personnes incompétentes ou dont le comportement serait jugé inacceptable sur les chantiers, contribuer à la résolution des problèmes techniques et des difficultés qui peuvent surgir lors de l'exécution des travaux.
  - (7) Vérifier que l'entreprise dispose bien des contrats d'assurances nécessaires en conformité avec la réglementation nationale et que l'entreprise applique la réglementation nationale en matière d'hygiène et de sécurité sur les chantiers.

#### **4.3. Après l'exécution des travaux**

Les tâches à effectuer à ce stade sont, notamment les réceptions (provisoire et définitive) de la route et des infrastructures rurales connexes ainsi que l'établissement d'un rapport final.

- Organiser les opérations de réceptions provisoires de la route et des infrastructures en collaboration avec le Maître d'œuvre et soumettre à l'approbation du Client les dates des réceptions définitives.

- Préparer les procès-verbaux de réception, avec indication des défauts à rectifier, visés par l'entreprise et la mission de contrôle auxquels seront joints les dossiers ou pièces utiles à transmettre au Client pour décomptes.
- Etablir la liste des réserves entraînant des travaux de réfection.
- Organiser les opérations de réceptions définitives de la route, des infrastructures et des travaux d'entretien, en collaboration avec le Maître d'œuvre, au minimum 12 mois après les réceptions provisoires, proposer la réception définitive et dresser les procès-verbaux de réception définitive.
- Un mois après la réception provisoire, un rapport final provisoire sera dressé et comportera :
  - Le déroulement général des travaux ;
  - La synthèse du résultat des contrôles qualité (problèmes principaux rencontrés, conformité de l'ouvrage) et une appréciation détaillée sur la qualité d'exécution des travaux et des techniques employées, en faisant apparaître dans quelle mesure les résultats obtenus répondent aux spécifications du CPT et les raisons éventuelles de leur divergence ;
  - Les résultats et les enseignements tirés du contrôle pour permettre par la suite de définir au mieux les programmes d'entretien et de réhabilitation futurs des ouvrages construits ;
  - Les recommandations sur les méthodes de mise en œuvre ou quant à la modification de certaines prescriptions pour l'avenir ;
  - La synthèse des opérations de protection de l'environnement, et de l'impact des travaux en se limitant à la période de chantier ;
  - Une analyse du coût final des travaux avec une appréciation des dépassements éventuels et de leurs causes, des appréciations sur d'éventuelles réclamations de la part de l'entreprise si celles-ci restent en suspens ;
  - Une analyse de la productivité des équipes et une estimation du volume d'emplois générés par les activités, emplois temporaires et permanents ;
  - Un bilan financier du marché (travaux et contrôle) et l'historique correspondant (calendrier de réalisation, interruption, évolution des personnes engagées, le matériel utilisé, etc.)
  - Le bilan du volet formation des stagiaires de l'Office des routes et de la DVDA;
  - Les actions d'entretien courant et périodique à mener ;

- Une description détaillée des modifications techniques entreprises avec leurs justifications ainsi qu'une présentation exhaustive du projet final ;

Ce rapport sera établi en 8 exemplaires pour l'ensemble des travaux. A ce rapport sera annexé un dossier de synthèse de récolement des ouvrages réalisés qui comportera :

- un graphique récapitulatif des épaisseurs de chaque couche du corps de chaussée avec la nature de celle-ci ;
- un graphique général où seront reportés tous les ouvrages (dalots, buses, murs de soutènement), avec l'indication des points kilométriques ; un graphique général où seront reportées toutes les interventions de l'entreprise ou en relation avec le chantier, relatives à la protection de l'environnement.
- Assurer l'assistance technique pour la période de garantie annuelle, avant réception définitive. Trois missions d'inspection sur le site seront prévues à cet effet à compter de la dernière réception provisoire pour procéder aux pré-visites et visite de réception définitive. La pré-visite, réalisée quinze jours avant la réception définitive, donne lieu à l'expertise du chantier, des travaux d'entretien et des réparations faites par l'entreprise pendant la période de garantie, et à la production d'un rapport préalable à l'attention du Client
- Remettre au Client le dossier de récolement complet en 5 exemplaires, contenant tous les relevés de chantier.
- Etablir, en huit exemplaires papiers et deux électroniques, le rapport final des travaux.
- Vérifier le décompte définitif des travaux, apposer son visa et le soumettre à l'approbation du Client.

#### **4.4. Circulation de la correspondance**

Tous les documents transmis par le Consultant à l'approbation ou non du Client seront systématiquement remis, en copies, au maître d'œuvre qui fera valoir ses remarques, suggestions ou observations dans un délai maximum de 15 jours calendaires.

#### **4.5. Gestion du projet**

##### **4.5.1 Organe chargé de l'exécution du projet**

La Cellule Infrastructures est l'organe d'exécution du projet.

##### **4.5.2 Moyens à mettre à disposition par l'autorité contractante et/ou d'autres intervenants**

L'Entreprise de travaux mettra à la disposition du Consultant, pour le compte du Client, les moyens suivants tels que définis dans le dossier d'appel d'offres « Travaux d'aménagement de la RN1, section Pont Tshikapa-Kamuesha » :

- Le logement meublé ;
- Le bureau meublé;
- Le laboratoire de chantier meublé et équipé du matériel nécessaire pour les essais ;
- Le matériel de communication.

Tous ces moyens seront, sauf dispositions contraires du DAO Travaux, remis au Client à la fin des travaux.

## **5. DUREE DE LA MISSION**

La durée totale prévue pour l'ensemble pour la mission de contrôle et de surveillance de l'ensemble des travaux est de vingt et cinq (25) mois.

## **6. Composition de l'équipe et Qualifications demandées pour le personnel Clé**

### ***6.1. Qualification du bureau d'études***

- Etre un bureau d'études éligible conformément aux dispositions régissant les opérations financées par le FAD telles que définies dans les règles des procédures d'acquisition pour l'utilisation des consultants ;
- Disposer d'une expérience avérée dans le domaine de l'ingénierie routière et infrastructures rurales connexes ;
- Avoir réalisé durant les cinq dernières années au moins deux missions de contrôle et supervision des travaux de construction de route bitumée et des infrastructures rurales dont une en Afrique subsaharienne

### **6.2 Ressources humaines**

#### ***6.2.1. Experts clés***

Tous les experts appelés à exercer une fonction importante dans l'exécution du contrat et faisant l'objet de l'évaluation sont désignés par le terme "experts clés". Ils sont regroupés en experts clés longue durée et en experts clés courte durée et doivent avoir le profil présenté ci-dessous. Pour chacun des experts, un curriculum vitae daté et signé, une copie de diplôme et une déclaration prouvant que cet expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ces critères (nom du projet, pays, dates, administration responsable, bailleur de fonds) sont à joindre à la soumission.

#### **a) *Experts clés longue durée***

##### **a.1) Ingénieur routier, chef de mission**

#### ***Qualifications d'ordre général***

L'expert proposé doit être un ingénieur diplômé de formation génie civil (BAC+5) ou équivalente disposant d'au moins 15ans d'expérience dans le domaine des études, du contrôle et/ou des travaux de construction ou de réhabilitation routière. Il sera chargé entre autres de diriger et de coordonner les activités du Consultant.

#### ***Adéquation pour le projet***

Il devra avoir au minimum une expérience de 8 années dans le contrôle de travaux de construction des routes revêtues.

L'expert doit avoir assumé la fonction de chef de mission de contrôle sur site d'au moins un chantier de route revêtue d'un montant supérieur ou égal à 60 millions de usd ou d'au moins deux chantiers routiers d'un montant supérieur ou égal à 30 millions de usd pour chacun au cours des 5 dernières années. L'expert doit avoir participé au contrôle et à la supervision d'au moins un marché de construction d'une route avec la structure suivante : couche de fondation en matériaux sélectionnés, couche de base en concassés, couche de roulement en béton bitumineux au cours des 5 dernières années.

*Expérience locale et connaissance de la langue*

Il devra avoir au minimum une expérience de 5 années en zone tropicale subsaharienne dans le contrôle de travaux de construction des routes revêtues, parler et écrire parfaitement le français.

**a.2) Ingénieur géotechnicien**

*Qualifications d'ordre général*

L'expert proposé devra être un ingénieur diplômé de formation génie civil (BAC+5) ou équivalente avec une spécialisation en géotechnique, ayant au moins 10 ans d'expérience de connaissance de la production et de la mise en œuvre des matériaux constitutifs de différentes couches de chaussées (tout venant graveleux, roche concassée pour la couche de base, béton bitumineux et enduit superficiel pour la couche de roulement), de la tenue de remblais et déblais.

La mission de l'Ingénieur géotechnicien s'exercera simultanément et de façon interférente tant sur le site du chantier qu'en laboratoire. Il supervise l'équipe de laboratoire

*Adéquation pour le projet*

Il doit avoir plus de 8 ans d'expérience en contrôle géotechnique sur des chantiers de route revêtue et d'ouvrages d'art.

Il doit avoir assuré en tant qu'ingénieur géotechnicien le contrôle d'au moins 2 chantiers de route revêtue de linéaire cumulé au moins égal à 60 km au cours des 5 dernières années. L'expert doit avoir participé en tant qu'ingénieur géotechnicien au contrôle d'au moins un marché de construction d'une route avec la structure suivante : couche de fondation en matériaux sélectionnés, couche de base en concassés, couche de roulement en béton bitumineux au cours des 5 dernières années.

*Expérience locale et connaissance de la langue*

Il doit avoir plus de 5 ans en zone tropicale en contrôle géotechnique sur des chantiers de route revêtue et d'ouvrages d'art.

Il doit parler et écrire correctement le français.

**a.3) Ingénieur routier, Surveillant des travaux**

*Qualifications d'ordre général*

L'expert proposé doit être un ingénieur diplômé de formation génie civil ou équivalente disposant d'au moins 10 ans d'expérience dans le domaine des études, du contrôle et/ou des travaux de construction ou de réhabilitation routière. Il sera chargé entre autres de diriger et de coordonner les activités du Consultant.

*Adéquation pour le projet*

Il devra avoir au minimum une expérience de 7 années dans le contrôle de travaux de construction des routes revêtues.

L'expert doit avoir participé au contrôle et à la surveillance d'un chantier routier avec la structure suivante : couche de fondation en matériaux sélectionnés, couche de base en concassés, couche de roulement en béton bitumineux d'un linéaire supérieur ou égal à 60km au cours des 5 dernières années.

*Expérience locale et connaissance de la langue*

Il devra avoir au minimum une expérience de 5 années en zone tropicale subsaharienne dans le contrôle de travaux de construction des routes revêtues, parler et écrire parfaitement le français.

**a.4) Ingénieur topographe**

*Qualifications d'ordre général*

L'expert proposé doit être un ingénieur diplômé de formation topographe ou équivalente disposant d'au moins 8ans d'expérience dans le domaine des études, du contrôle et/ou des travaux de construction ou de réhabilitation routière

*Adéquation pour le projet*

L'expert proposé devra justifier d'une expérience d'au moins 8 ans en topographie de contrôle des chantiers de construction des routes revêtues. L'expert devra disposer d'au moins deux expériences en topographie de contrôle des travaux de route revêtue au cours des 5 dernières années.

*Expérience locale et connaissance de la langue*

L'expert proposé devra justifier d'une expérience d'au moins 5 ans en topographie de contrôle des chantiers de construction des routes revêtues en zone tropicale. Il doit parler et écrire correctement le français.

**a.5) Ingénieur en génie rural**

*Qualifications d'ordre général*

- L'expert proposé sera affecté à plein temps sur le chantier (durée estimée à 2 ans). Il doit être un ingénieur diplômé en génie rural, de génie civil ou BTP (BAC+5) disposant d'au moins 10 ans d'expérience dans le domaine des infrastructures agricoles et/ou rurales dont les voies de dessertes agricoles. Au moins cinq expériences en matière d'études ou des missions de contrôle/surveillance des travaux d'infrastructures agricoles et rurales dont une expérience en Afrique Subsaharienne.

*Adéquation pour le projet*

Il devra avoir au minimum une expérience de 8 années dans le contrôle de travaux de construction des ponts.

L'expert doit avoir assumé la fonction d'Ingénieur en génie rural sur site d'au moins un marché des travaux d'infrastructures agricoles et rurales d'un montant supérieur ou égal à 10 millions de usd ou d'au moins deux marchés des travaux d'infrastructures agricoles et rurales d'un montant supérieur ou égal à 5 millions de usd pour chacun au cours des 5 dernières années. L'expert doit avoir participé à au moins cinq (5) études (conception, calcul de structures etc.), ou de missions de contrôle/surveillance des travaux d'infrastructures agricoles/rurales au cours des 5 dernières années.

*Expérience locale et connaissance de la langue*

Il devra avoir au minimum une expérience de 5 années en zone tropicale subsaharienne dans le contrôle de des travaux d'infrastructures agricoles/rurales, parler et écrire parfaitement le français.

b) Experts courte durée

**b1) Expert environnementaliste**

*Qualifications d'ordre général*

L'expert proposé doit disposer d'un diplôme supérieur en environnement ou équivalent ou ayant une spécialité dans le domaine. Il devra justifier d'une expérience de plus de cinq ans en matière environnementale sur des chantiers routiers

*Adéquation pour le projet*

L'expert aura en charge la coordination et l'animation des actions d'accompagnement destinées à préserver l'environnement, en particulier faire respecter les prescriptions techniques imposées dans le CPT des travaux.

Il doit justifier une expérience d'au moins 3 ans en matière de coordination du contrôle et du suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des impacts environnementaux et sociaux (physique, biologique ou socio-économique) sur les chantiers de construction ou de réhabilitation des routes revêtues. Il doit disposer d'une expérience de coordination de contrôle d'au moins deux chantiers de routes bitumées en Afrique subsaharienne au cours des 5 dernières années.

*Expérience locale et connaissance de la langue*

L'expert proposé devra justifier d'une expérience d'au moins 2 ans en matière de contrôle et du suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des impacts environnementaux et sociaux (physique, biologique ou socio-économique) sur les chantiers de construction ou de réhabilitation des routes revêtues en zone tropicale. Il doit parler et écrire correctement le français.

**6.3 Personnel d'appui**

Les curriculum vitae du personnel d'appui ne seront pas examinés avant la signature du contrat. Ils ne doivent pas nécessairement accompagner les offres soumises.

Le consultant choisit et engage le personnel dont le profil correspond aux exigences de la mission conformément au présent cahier des charges.

Le consultant doit s'efforcer, dans la mesure du possible, de recruter localement des personnes dotées des compétences professionnelles requises et de constituer des équipes mixtes, composées d'experts internationaux et locaux. Tous les experts recrutés doivent être indépendants et les responsabilités qui leur seront confiées ne doivent pas les placer dans une situation de conflit d'intérêts.

Les procédures suivies par le prestataire pour le recrutement des autres experts doivent être transparentes et reposer sur des critères définis au préalable, notamment en ce qui concerne les qualifications professionnelles, les connaissances linguistiques et l'expérience professionnelle. Les conclusions du jury de sélection seront consignées par écrit. Les candidatures retenues seront soumises à l'approbation de l'autorité contractante.

Il convient de préciser que les fonctionnaires ou toute autre personne travaillant dans l'administration publique du pays bénéficiaire ne peuvent pas être recrutés comme experts.

A titre indicatif la liste, non exhaustive, du personnel d'appui comprendra notamment :

- 1 Assistant administratif et financier ;
- 1 Surveillant de chantier environnement ;
- 2 Techniciens surveillants de chantier ;
- 1 surveillant de chantier pour routes connexes;
- 1 Equipe topo comprenant chacune au moins 1 technicien topographe expérimenté et un aide topographe;
- 1 Equipe géotechnique comprenant deux techniciens de laboratoire dont le premier spécialisé en sols et béton et le second en produits noirs et deux aides laborantins (ces équipes peuvent être appelées à intervenir sur les ouvrages d'art) ;
- Autres techniciens spécialisés et personnel technique de support nécessaire à savoir un secrétaire, 6 chauffeurs, autres topographes, manœuvres etc...)

## **7. MOYEN LOGISTIQUE ET FONCTIONNEMENT DE LA MISSION**

### **7.1. Bureaux et logements**

L'autorité contractante, à travers l'entreprise attributaire des travaux, doit mettre à la disposition de chaque expert engagé dans le cadre du marché un bureau de 15 mètres carrés meublés, éclairés, climatisés, d'un niveau correct ainsi que des logements éclairés, climatisés, meublés et équipés d'appareils électroménagers dans la limite du CPT du DAO travaux.

Le consultant n'aura à sa charge ni l'entretien des logements et des bureaux ni les branchements et fourniture de l'électricité ou de l'eau, ni le coût des branchements de télécommunication mais aura à sa charge les coûts de télécommunication.

Les autres locaux nécessaires au bon fonctionnement de la mission sont réputés être pris en charge dans le cadre des frais de fonctionnement de la mission.

### **7.2. Matériel**

Le consultant doit veiller à ce que les experts disposent du matériel nécessaire et de ressources satisfaisantes, notamment en matière d'administration, de secrétariat, etc, pour pouvoir se consacrer pleinement à leur mission. Il doit également transférer les fonds nécessaires au financement des activités prévues au titre du contrat et s'assurer que le personnel est rémunéré régulièrement et en temps voulu.

Si le consultant est un consortium, les dispositions contractuelles doivent accorder le maximum de souplesse pour la mise en œuvre du projet. Il est recommandé d'éviter les contrats prévoyant un pourcentage fixe des activités pour chaque partenaire du consortium.

Le Consultant fournira une description détaillée du matériel dans son offre.

Le Consultant procédera à l'approvisionnement du matériel ci-dessous, qui doit être neuf ou en parfait état de marche, puis assurera son fonctionnement (consommables, carburant, entretien, réparation) et son assurance (renouvellement en cas de vol ou de destruction).

La liste du matériel mis à disposition est la suivante (le reste du matériel dont le Consultant estime avoir besoin pour assurer correctement sa tâche sera décrit dans l'offre du soumissionnaire, le nombre et le coût étant inclus dans les frais de fonctionnement de la mission) :

a. Bureautique

Le Consultant devra disposer d'un équipement bureautique neuf qui comprendra au moins :

- 2 micro-ordinateurs de bureau Pentium v ou équivalent ;
- 6 micro-ordinateurs portables Pentium v ou équivalent ;
- 4 imprimantes dont une utilisant également les papiers A3, périphériques divers (onduleurs, disques amovibles, etc.) ;
- logiciels d'exploitation et bureautiques type MS Office XP ou équivalent, etc. ;
- 2 photocopieuses ;
- 1 projecteur avec accessoires
- 4 machines à calculer scientifiques ;
- 1 machine à brocher.

b. Matériel topographique

Le matériel de topographie doit être en quantité et de qualité suffisantes pour suivre le rythme d'avancement des travaux. Le Consultant doit disposer au minimum du matériel suivant :

- 2 Niveaux avec cercle type WILD NAK 2 ou équivalent ;
- 2 Trépieds type WILD GST 20 ou équivalent ;
- 2 Cyclomètres (ou odomètres) ;
- 1 Station Totale livrée avec accessoires et logiciels pour chaque type d'application ;
- 2 Mires droites de 4 mètres GLNE 4 ou équivalent ;
- 10 Jalons JW 212 ou équivalent ;
- 2 Rubans polyéthylène de 50 mètres ;

- 2 Rubanspolyéthylène de 20 mètres ;
- 2 Rubansmétalliques de 3 mètres ;
- 2 Nivellessphériques ;
- 2 Equerresoptiques ;
- 2 Cannes à plomber ;
- 6 Machettes ;
- 3 Marteaux ;
- 3 Haches ;
- 10 Carnets de terrain (stock à maintenir) ;
- 2 Crapauds (clamping plates).

c. Véhicules

Le consultant se dotera d'un nombre de véhicules adéquat (8)<sup>1</sup> pour sa mission. Ces véhicules reviendront à l'Administration à la fin de ses prestations.

d. Radios VHF ou HF

L'Entreprise doit permettre à la mission de contrôle de communiquer sur le chantier. L'entreprise devra prévoir au moins un téléphone satellitaire.

e) Laboratoire géotechnique

Le matériel de laboratoire est mis à disposition par l'entreprise (cfr CPT du DAO travaux).

## 8. SUIVI ET ÉVALUATION

### 8.1. Définition d'indicateurs

- avancement des travaux ;
- délai de transmission des pièces comptables soumises par l'entreprise ;
- délais de transmission des rapports ;
- délais d'examen des pièces soumises par l'entreprise ;
- qualité et fiabilité des rapports ;
- qualité et fiabilité des propositions au Client.

### 8.2 Exigences particulières

La présence permanente du chef d'équipe de la mission de contrôle sur le site, même lors de la réception définitive qui interviendra une année après la réception provisoire.

L'intérim des experts en congé doit être assuré.

## 9. Rapports demandés et calendrier des livrables

(a) Etablir chaque mois et chaque trimestre un rapport sur :

- l'état d'avancement des travaux comparé au calendrier prévisionnel et aux délais contractuels ;

---

<sup>1</sup> 1 CM, 1 Géot, 1 surv trx rte et pont, 1 Ir Topo, 1 Ir OA, 1 Surv trx pistes, 1 Experts courte durée et surv trx bâtiments, 1 pour bureau

- les problèmes rencontrés et les mesures prises pour les résoudre ;
- les mouvements du matériel et du personnel de l'entreprise ;
- l'état des décomptes et comparaison aux prévisions ;
- l'état de paiements effectués ou à effectuer
- l'estimation des travaux pour les trois mois suivants, les prévisions des dépenses correspondantes ;
- la description des conditions d'exécution des travaux ;
- le relevé des communications importantes, ordres de services et réceptions ;
- les propositions techniques et notes de service ; les commentaires sur les résultats de laboratoire et sur la qualité des travaux.

Ce rapport comprendra aussi une partie concernant le Consultant qui traitera de :

- l'état de décomptes ;
- la composition de l'équipe de contrôle, y compris les stagiaires, des prestations effectuées, des congés en cours ou programmés ;
- les problèmes propres au contrôle.

(b) nombre de copies, et exigences de remise par moyen électronique (ou par CD ROM).

Les rapports seront établis en huit exemplaires et adressés :

- au Maître d'Ouvrage (1 ex);
- au Client (4 ex);
- au Maître d'œuvre (2 ex);
- au FAD (1 ex)

Les rapports finaux doivent être fournis sur support CD ROM en sus du nombre des copies papier demandé

(c) Dates de fourniture

Les rapports mensuels doivent être fournis dans un délai ne dépassant pas 15 jours après la date de la fin de la période considérée, éventuellement établir des rapports spéciaux sur les difficultés ou les aléas techniques du chantier chaque fois que le Consultant le jugera nécessaire pour suggérer une modification importante du marché ou des dépenses imprévues. Ces rapports comporteront des propositions chiffrées des solutions retenues par le Consultant. Ils seront précédés par un résumé exécutif du Chef de mission attirant l'attention sur les points et problèmes importants apparus dans l'exécution du marché

## **10. Prestations à fournir par le Client et personnel de contrepartie (homologues)**

- (a) *Services, installations et biens à mettre à disposition du Consultant par le Client:*  
L'autorité contractante, à travers l'entreprise attributaire des travaux, mettra à la disposition du Consultant, pour le compte du Client, les moyens suivants : pour chaque expert engagé dans le cadre du marché un bureau de 15

mètres carrés meublés, éclairés, climatisés, d'un niveau correct ainsi que des logements éclairés, climatisés, meublés et équipés d'appareils électroménagers dans la limite du CPT du DAO travaux.

Le consultant n'aura à sa charge ni l'entretien des logements et des bureaux ni les branchements et fourniture de l'électricité ou de l'eau, ni le coût des branchements de télécommunication mais aura à sa charge les coûts de télécommunication

*(b) Cadres de l'Administration intégrés à la Mission de Contrôle*

Trois cadres de l'Administration (deux de l'Office des routes et un de la DVDA) seront en formation continue en tant que stagiaires auprès de la Mission de Contrôle.

Ces agents en formation continue affectés dans la mission de contrôle seront placés sous l'autorité du chef de mission ou, par délégation, de l'ingénieur routier concerné. Ils seront soumis aux mêmes droits et obligations que les agents nationaux du bureau de contrôle dans le cadre des tâches qui leur seront confiées. Les tâches qui pourront leurs êtres confiés par le chef d'équipe de la mission de contrôle ne dégagent en rien sa responsabilité vis-à-vis du Maître d'œuvre et du Client.

Ces agents en formation continue sont placés sous l'autorité du chef d'équipe de la mission de contrôle en termes de congés, d'autorisation de déplacement, d'organisation des tâches et d'évaluation de la formation. Pendant toute la durée de leur formation au sein de la mission de contrôle, ces agents ne devront plus exercer d'activités au sein de leurs institutions respectives. Ils devront être totalement disponibles pour ce projet.

Avant leur arrivée sur le site, une fiche récapitulant les objectifs de formation devra être communiquée par le chef de la mission de contrôle au Maître d'œuvre et au Client pour approbation.

Le choix des cadres de l'Administration sera conditionnée par :

- l'âge (moins de 45ans) ;
- la détention d'un diplôme d'ingénieur des travaux publics au moins ou équivalent ;
- l'ancienneté d'au moins cinq ans à l'Office des routes et à la DVDA;

Tout agent en formation continue qui ne donne pas satisfaction dans l'exercice de ses tâches sera remplacé. Chaque agent en formation produira un rapport trimestriel destiné au maître d'œuvre et au Client.

Le bureau de contrôle procédera au paiement des per diem et frais de déplacement considérés comme frais remboursables des agents de l'Administration en mission de supervision sur le site du chantier dûment autorisée par le Client.